

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**

ARRÊTÉ N°2FIN2023 du 06/11/2023

Publication le : 07/11/2023

Transmis en préfecture le : 07/11/2023

ARRÊTÉ PORTANT VIREMENT DE CREDIT N°1 DU BUDGET STE ANNE

Monsieur Le Maire : Mairie
85290 ST LAURENT SUR SEVRE

Vu la délibération n°14-2023 du 28/03/2023 adoptant le budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses de fonctionnement sur le budget Ste Anne ;

ARRETE

ARTICLE 1 : M. le Maire décide de procéder, sur le budget Ste Anne, au virement de crédits suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : Article 6015- chap 011	-30 683.57
DEPENSES : Article 65822 - chap 65	30 683.57
TOTAL	-

ARTICLE 2 : Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes- 6 Allée Gloriette - 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification et réception par le Représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise

- A la préfecture de Vendée,
- Au Comptable de la collectivité.

Fait à Saint Laurent sur sèvre, le 6 novembre 2023.

Le Maire,
Eric COUDERC.

